



Doc. 52

17 septembre 1952

Coordination des travaux de l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée «ad hoc»

Proposition de résolution

déposée par M. Raymond TRIBOULET et d'autres membres de l'Assemblée

L'Assemblée,

Rappelant les termes de sa directive adoptée le 11 décembre 1951, chargeant le Secrétaire Général de préparer « une étude sur les méthodes propres à réaliser une coordination plus étroite entre les économies des États membres du Conseil de l'Europe et celles des pays d'outre-mer avec lesquels ils ont des liens constitutionnels et de lui faire rapport » ;

Considérant que le Secrétariat Général a procédé à cette étude et élaboré le rapport qui lui était demandé,

Décide d'inscrire à son ordre du jour la question suivante :

« Coordination des économies des États membres du Conseil de l'Europe et des pays d'outremer avec lesquels ils ont des liens constitutionnels. »

Signé (voir au verso)



Signé:

TRIBOULET Raymond, France